



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 mai 2016

## SUCCES DE L'INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE MARCHÉ ALTERNEXT PARIS

- **AUGMENTATION DE CAPITAL D'ENVIRON 12,8 M€**
- **PRIX DE L'ACTION FIXE A 10,43€**
- **DEBUT DES NEGOCIATIONS LE 24 MAI**

**KERLINK**, spécialiste des réseaux dédiés aux objets connectés, annonce la réussite de son opération d'introduction en bourse sur le marché Alternext Paris. Lancée le 2 mai 2016, l'opération a permis de lever 10,2 M€ à un prix de 10,43€ par action et a été accompagnée du remboursement en actions d'obligations remboursables en action (ORA) à hauteur de 2,55 M€ au prix de 10,43€ par action.

La demande globale s'est élevée à 1 023 612 actions soit une sursouscription de 1,2 fois. Sur le placement global, 891 610 titres ont été demandés par 23 investisseurs institutionnels. Sur l'offre à prix ouvert réservée aux investisseurs individuels, la demande a été de 132 002 titres.

La clause d'extension a été exercée quasi intégralement à hauteur de 116 000 actions. Kerlink a consenti à Louis Capital Markets UK LLP une option de surallocation, exerçable jusqu'au 17 juin 2016, portant sur un maximum de 45 543 actions nouvelles, soit un montant maximum d'environ 475 000€.

Dans le cadre de l'offre, 978 069 actions nouvelles ont été offertes au public à un prix de 10,43 € par action. Le produit brut de l'Offre s'élève à 10 201 259,67€.

Par ailleurs, 244 488 actions nouvelles ont été créées dans le cadre du remboursement des ORA. Fort de cette levée, et compte tenu de la conversion des ORA, la capitalisation boursière de KERLINK s'élève à environ 37,1 M€. Le règlement-livraison des actions émises au titre de l'offre à prix ouvert, du placement global et de la conversion des ORA est prévu le 23 mai 2016. Les négociations des actions KERLINK débuteront le 24 mai 2016 sous le code ISIN FR0013156007 et le code mnémorique ALKLLK.

*Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

William Gouesbet, Co-fondateur et Président Directeur Général de Kerlink commente la réussite de l'opération : « Nous remercions les nouveaux actionnaires, tant institutionnels que particuliers de nous accorder leur confiance dans la conduite de notre Projet ainsi que les équipes mobilisées pour cette opération. Il s'agit évidemment d'une étape importante pour le développement de Kerlink qui nous permettra de conserver une longueur d'avance au niveau technologique, d'accélérer notre conquête commerciale et de renforcer nos positions à l'International ».

## RESULTATS DE L'OFFRE

### Prix de l'offre

- Le prix de l'offre à prix ouvert et du placement global est fixé à 10,43€ par action
- Compte tenu de l'augmentation de capital et du remboursement des ORA, la capitalisation boursière de la société ressort à 37,1 M€ sur la base d'un capital composé de 3 552 557 actions.

### Taille de l'offre

- Emission de 978 069 actions nouvelles

### Répartition de l'offre

- Placement global (« PG ») : 846 067 actions émises dans le cadre de l'Offre ont été allouées aux investisseurs institutionnels (soit environ 8,8 M€ et environ 86% du nombre total de titres alloués)
- Offre à prix ouvert (OPO) : 132 002 actions émises dans le cadre de l'Offre ont été allouées au public (soit environ 1,4 M€ et environ 14% du nombre total de titres alloués). Les fractions d'ordre A1 et A2 seront servies en intégralité.

### Calendrier

- Le règlement-livraison est prévu le 23 mai 2016
- Les négociations sur le marché Alternext Paris débuteront le 24 mai 2016 à 9h00
- Fin de la période de stabilisation le 17 juin 2016

### Caractéristiques de l'action

- Libellé : KERLINK
- Code mnémonique : ALKLK
- Code ISIN : FR00136156007
- Marché de cotation : Alternext Paris
- Classification ICB : 9578 Telecommunications equipment
- Eligibilité au PEA-PME et au dispositif ISF TEPA\*



\* Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles.  
Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.

*Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

## Eligibilité au dispositif ISF-TEPA

Afin de bénéficier du dispositif fiscal de réduction de l'ISF, les souscripteurs doivent conserver l'ensemble des titres reçus à cette occasion jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle au cours de laquelle la souscription a été réalisée.

Les souscripteurs personnes physiques peuvent adresser leur demande d'obtention d'attestation fiscale auprès de la société, qui la leur délivrera jusqu'à atteinte du plafond légal applicable dans le cadre de cette opération de 2,5 M€. Toute demande d'état individuel devra être transmise à KERLINK dans les 30 jours calendaires qui suivent la date de règlement-livraison des actions.

Pour permettre aux souscripteurs personnes physiques de bénéficier de ce dispositif fiscal, la société traitera les demandes d'état individuel de souscription des personnes physiques requis par les services fiscaux par ordre d'arrivée, selon la règle du « premier arrivé, premier servi ». Chaque demande d'état individuel devra, systématiquement, être accompagnée d'une attestation du montant souscrit par la personne physique obtenue auparavant auprès de son intermédiaire financier en sa qualité de teneur de compte-titres.

Les demandes d'attestation pourront être transmises par email, à [investors@kerlink.fr](mailto:investors@kerlink.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante :

KERLINK

1 Rue Jacqueline Auriol,

35235 Thorigné-Fouillard

## Eligibilité au PEA-PME

KERLINK confirme respecter tous les critères d'éligibilité au dispositif PEA-PME précisés par le décret d'application publié au journal officiel le 4 mars 2014 (décret n° 2014-283). En conséquence, les actions KERLINK peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel. Ce nouveau compte d'épargne devra intégrer 75% de titres de PME et ETI, dont 50% en actions, sans dépasser 75 000 €. Y sont éligibles les sociétés de moins de 5 000 salariés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 milliard d'€ ou le total de bilan inférieur à 2 milliards d'€.



## Eligibilité au FCPI

La société, labellisée entreprise innovante, est éligible à l'investissement FCPI.

*Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

## Répartition du capital et des droits de vote à l'issue de l'Offre

Postérieurement à l'Offre, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital							
Actionnaires	Avant émission des actions nouvelles et avant conversion des ORA		Actions issues de la conversion des ORA	Avant émission des actions nouvelles mais après conversion des ORA		Après émission des actions nouvelles et conversion des ORA	
	Nombre d'actions	% du capital		Nombre d'actions	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions
SARL Arvallon	320 800	13,77%	-	320 800	12,46%	320 800	9,03%
Dirigeants	395 200	16,96%	-	395 200	15,35%	395 200	11,12%
Management et salariés	323 200	13,87%	-	323 200	12,55%	323 200	9,10%
Vincent Brient	80 800	3,47%	-	80 800	3,14%	80 800	2,27%
Sodero Gestion	418 900	17,98%	47 939	466 839	18,13%	466 839	13,14%
Bretagne Jeunes Entreprises	139 600	5,99%	-	139 600	5,42%	139 600	3,93%
Octave II	46 500	2,00%	-	46 500	1,81%	46 500	1,31%
Octave III	-	0,00%	4 794	4 794	0,19%	4 794	0,13%
CM-CIC Capital Innovation	453 752	19,47%	191 756	645 508	25,07%	796 756	22,43%
Sudinnova	151 248	6,49%	-	151 248	5,87%	-	0,00%
Public	-	0,00%	-	-	0,00%	978 069	27,53%
<b>Total</b>	<b>2 330 000</b>	<b>100%</b>	<b>244 488</b>	<b>2 574 488</b>	<b>100%</b>	<b>3 552 557</b>	<b>100%</b>

Répartition des droits de vote							
Actionnaires	Avant émission des actions nouvelles et avant conversion des ORA		Droits de vote issus de la conversion des ORA	Avant émission des actions nouvelles mais après conversion des ORA		Après émission des actions nouvelles et conversion des ORA	
	Droits de votes	% de droits de vote		Droits de votes	Droits de votes	% de droits de vote	Droits de votes
SARL Arvallon	641 600	13,77%	-	641 600	13,08%	641 600	11,19%
Dirigeants	790 400	16,96%	-	790 400	16,12%	790 400	13,79%
Management et salariés	646 400	13,87%	-	646 400	13,18%	646 400	11,28%
Vincent Brient	161 600	3,47%	-	161 600	3,29%	161 600	2,82%
Sodero Gestion	837 800	17,98%	47 939	885 739	18,06%	885 739	15,45%
Bretagne Jeunes Entreprises	279 200	5,99%	-	279 200	5,69%	279 200	4,87%
Octave II	93 000	2,00%	-	93 000	1,90%	93 000	1,62%
Octave III	-	0,00%	4 794	4 794	0,10%	4 794	0,08%
CM-CIC Capital Innovation	907 504	19,47%	191 756	1 099 260	22,41%	1 250 508	21,82%
Sudinnova	302 496	6,49%	-	302 496	6,17%	-	0,00%
Public	-	0,00%	-	-	0,00%	978 069	17,07%
<b>Total</b>	<b>4 660 000</b>	<b>100%</b>	<b>244 488</b>	<b>4 904 488</b>	<b>100%</b>	<b>5 731 309</b>	<b>100%</b>

*Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

## Partenaires de l'opération



## Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 2 mai 2016 sous le numéro 16-159, composé d'un Document de Base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 11 avril 2016 sous le numéro I.16-018 et de la note d'opération (incluant le résumé du Prospectus) sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de KERLINK (1, Rue Jacqueline Auriol, 35235 Thorigné-Fouillard), ainsi que sur les sites Internet de KERLINK ([www.kerlink.fr](http://www.kerlink.fr)) et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## Facteurs de risques

KERLINK attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base enregistré le 11 avril 2016 sous le numéro I.16-018 et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération visée le 2 mai 2016 sous le numéro 16-159.

### A propos de Kerlink

Kerlink est un spécialiste des solutions réseaux dédiées à l'Internet des Objets (IoT). Sa vocation est d'offrir à ses clients - opérateurs télécoms, entreprises et collectivités - des solutions réseaux (équipements, logiciels et services), dédiées à l'Internet des Objets.

En matière d'équipements, les stations Kerlink bénéficient d'atouts décisifs : robustesse et couverture pour tous les types de réseaux et toutes les tailles de parcs, compatibilité avec les grands standards mondiaux, coûts de déploiement et d'exploitation réduits, utilisation *Outdoor* et *Indoor*... En matière de services, les solutions Kerlink couvrent toutes les problématiques clients : planification des déploiements de réseaux, optimisation des performances, pilotage à distance des objets avec en particulier l'intégration d'applications de géolocalisation sans GPS sur les gammes de dernière génération.

Au cours des trois dernières années, Kerlink a investi près de 7 M€ en R&D. En 2015, cet effort représentait plus de 30% du chiffre d'affaires de l'entreprise. Cet engagement fort dans l'innovation a permis à Kerlink de conquérir une clientèle diversifiée sur des applications multiples : tracking et gestion de flottes, télérelève de compteurs d'énergie (« *smart metering* »), déploiement de grands réseaux opérateurs. En 10 ans, plus de 50 000 installations Kerlink ont déjà été déployées pour plus de 120 clients tels que GrDF, Suez, Saur, Médiamétrie. En 2015, Kerlink a réalisé un chiffre d'affaires de 7,4 M€. Depuis 2014, Kerlink affiche une croissance annuelle moyenne de plus de 40%. A l'International, le chiffre d'affaires a été multiplié par plus de trois en deux ans représentant plus de 20% de l'activité totale.

## Contacts



Benjamin Lehari  
01 56 88 11 25  
blehari@actifin.fr

Relations presse / Isabelle Dray  
01 56 88 11 29  
idray@actifin.fr

## Avertissement

*Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions de Kerlink.*

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus.*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou toute autre juridiction. Les valeurs mobilières ne sont pas enregistrées en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ("U.S. Securities Act") et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Kerlink n'envisage pas d'enregistrer des valeurs mobilières ou de réaliser une offre aux Etats-Unis d'Amérique.*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen, autre que la France, ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 ainsi que, le cas échéant, les amendements à cette directive (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre de vente de valeurs mobilières objets de ce communiqué, rendant nécessaire la publication par Kerlink d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres (autre que la France). En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Kerlink d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.*

*Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) qui sont des « investment professionals » répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordre »); ou (3) qui sont des « high net worth entities », et autres personnes à qui il peut être légalement communiqué, répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre (ces personnes mentionnées en (1), (2) et (3) étant ensemble désignées comme « personnes habilitées »). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux personnes habilitées et ne peut être réalisé que par des personnes habilitées.*

***Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon***